

**Arrêté du ministre de la santé n° 2553-14 du 12 ramadan 1435 (10 juillet 2014) portant révision à la baisse des
prix de vente de certains médicaments génériques**

LE MINISTRE DE LA SANTÉ,

Vu le décret n° 2-13-852 du 14 safar 1435 (18 décembre 2013) relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés, notamment ses articles 5 et 15 ;

Vu l'arrêté n°787-14 du 7 joumada II 1435 (7 avril 2014) portant révision des prix publics de vente des médicaments princeps, génériques et bio-similaires commercialisés au Maroc ;

Considérant les demandes de révision à la baisse formulées par les établissements pharmaceutiques industriels concernés ;

Après avis de la Commission interministérielle des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Les prix des médicaments figurant à l'annexe de l'arrêté susvisé n° 787-14 du 7 joumada II 1435 (7 avril 2014), sont révisés à la baisse tel qu'indiqué à l'annexe au présent arrêté.

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 12 ramadan 1435 (10 juillet 2014).

EL HOUSSAINE LOUARDI.

*

*

*

Annexe

Nom du Médicament	Prix Public de Vente en Dirham avant révision	Prix Public de Vente en Dirham après révision	Prix Hôpital en Dirham avant révision	Prix Hôpital en dirham après révision
اسم الدواء	سعر البيع للعموم بالدرهم قبل المراجعة	سعر البيع للعموم بالدرهم بعد المراجعة	السعر الخاص بالمستشفى بالدرهم قبل المراجعة	السعر الخاص بالمستشفى بالدرهم بعد المراجعة
CALCINIB 10mg Comprimé pelliculé Boite de 14	54,80	50,00	34,20	31,30
CALCINIB 10mg Comprimé pelliculé Boite de 28	98,90	90,00	61,80	56,30
CLOPIDOGREL WIN 75mg Comprimé pelliculé Boite de 14	195,80	183,00	122,40	114,30
CLOPIDOGREL WIN 75mg Comprimé pelliculé Boite de 28	338,00	316,00	225,00	210,00
CO-ANGINIB 50/12,5 mg Comprimé Boîte de 30	167,90	125,00	104,90	78,10